



Commission communale pour l'accessibilité

Rapport annuel 2020

Approuvé par la commission accessibilité
Présenté au conseil municipal du 3 février 2022

Commission communale pour l'accessibilité Rapport annuel 2020	0
1. Données générales	5
1.1 Chiffres-clé autour du handicap	5
1.2. La ville de Rezé	6
1.2.1. Rezé en quelques chiffres	6
1.2.2. Informations administratives	6
1.3. La commission communale pour l'accessibilité de la ville de Rezé	6
1.3.1. Rappel du rôle de la commission communale pour l'accessibilité	6
1.3.2. 2020, une année de transition pour la Commission	7
1.3.3. Les élus municipaux de la nouvelle Commission	8
1.3.4. Les représentants associatifs de la nouvelle Commission	8
1.3.5. Les représentants individuels de la nouvelle Commission	8
2. Travaux de mise en accessibilité réalisés en 2019-2020 (voirie et espaces publics)	9
2.1. Travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement	9
2.2. Travaux dans le cadre du programme entretien et proximité	9
2.3. Travaux au titre du SDA (Schéma Directeur d'accessibilité)	9
3. Travaux de mise en accessibilité des bâtiments	10
3.1.1. Centre Socioculturel Jaunais Blordière	11
3.1.2. Gymnase Julien Douillard	11
4. Services de transports collectifs, intermodalité et stationnement	11
4.1. Les services de transports collectifs et les intermodalités	11
4.2. Le stationnement PMR à Rezé	12
5. L'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la ville	12
5.1. Les données chiffrées	12
5.1.1. Ratio par tranche d'âges	13
5.1.2. Ratio femmes/hommes	13
5.1.3. Répartition temps complet/temps non complet des travailleurs BOE	13
5.2. Les actions mises en œuvre	13
6. Action sociale	14
6.1. Le CCAS	14
6.2. Convention CCAS et MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)	14

7. Petite enfance, scolarisation, temps périscolaire des enfants en situation de handicap et entrée jeunes	15
7.1. La petite enfance	15
7.1.1. Détail des accueils	15
7.1.2. Évolution des accueils d'enfants porteurs de handicap dans les structures petite enfance.	16
7.2. La scolarisation des enfants en situation de handicap pour l'année 2020/2021	16
7.2.1. Enfants scolarisés au sein d'un organisme d'enseignement primaire public et privé	16
7.2.2. Enfants scolarisés au sein d'établissements spécialisés	16
7.3. L'accueil des enfants sur les temps périscolaires	17
7.3.1. Effectifs	17
7.3.2. Actions développées en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap	17
7.3.2.1. Projets pédagogiques :	17
7.3.2.2. Renforcement des équipes	17
7.3.2.3. Aménagements de l'accueil	17
7.3.2.4. Masques inclusifs	17
7.3.3. Accompagnement des équipes	17
7.3.3.1. Formations	17
7.3.3.2. Création du poste de chargée d'inclusion scolaire	18
7.4. L'entrée Jeunesses	18
8. Culture et loisirs	18
8.1. École de Musique et de Danse	18
8.1.1. Accueil d'élèves dans les activités de l'école de musique et de danse	18
8.1.2. Atelier musical « Mozaïk » pour adolescents et jeunes adultes en situation d'handicap mental	18
8.1.3. Création d'un cours handidanse	19
8.1.4. Intervention en musique à l'IPEAP	19
8.1.5. Mise en place de séances « corps, mouvement, expressions » avec des patients de l'hôpital St Jacques	19
8.1.6. Mise en place de séances de chant, de percussions et de danse avec des patients de l'hôpital de jour du Bas-Landreau	19
8.1.7. Intervention danse auprès d'un groupe d'enfants inscrits au cours de sport adapté à l'Amicale Laïque Houssais Chêne Creux	19
8.2. Médiathèque Diderot	19
8.2.1. Actions hors les murs	20
8.2.1.1. En direction des personnes âgées essentiellement	20

8.2.1.2. En direction de personnes éloignées de la médiathèque	20
8.2.2. Accueils de groupes	20
8.2.3. Animations, spectacles, exposition, projets en partenariats	20
8.2.4. Accueil général et supports d'information/communication	20
8.2.5. Accessibilité de l'équipement	21
8.2.6. Accès aux livres gros caractères	21
8.2.7. Abonnements : revues « Mieux Voir » et Rezé Mensuel en braille	21
8.2.8. Documents adaptés aux lecteurs dyslexiques (enfants uniquement)	21
8.2.9. Les audio livres enfants:	21
8.2.10. DVD avec sous titrages sourds et malentendants :	21
8.2.11. Les audio livres adultes	22
8.2.12. Accès à l'espace Jeu vidéo	22
8.2.13. Collaboration professionnelle/partenariats professionnels.	22
8.3. Service Patrimoine et mémoires	22
8.4. La Soufflerie	23
8.5. L'ARPEJ	24
8.5.1. Les actions menées	24
8.5.1.1. Formation équipe	24
8.5.1.2. Masques inclusifs	24
8.5.1.3. Projet avec l'IME Val de Sèvre Vertou	24
8.5.1.4. Recrutement	24
8.5.2. Enfants accueillis sur l'année 2020	25
8.5.2.1. Accueil des enfants dans les structures	25
8.5.2.2. Mercredis, petites vacances scolaires, été 2020	25
8.6. Le Chronographe	26
8.7. Maison du développement Durable	27
8.8. Les Centres Socioculturels	27
8.8.1. CSC Ragon	27
8.8.2. CSC Château	27
9. Le sport	28
9.1. Créneaux mis à disposition	28
9.2. Projet de l'école de Sport Adapté multisports	28
10. L'accessibilité aux évènements	29
10.1. Tour de Rezé	29



10.2. Vœux	29
10.3. Fête nationale	29
10.4. Forum des associations	29
11. La communication	29
11.1. Communication écrite	29
11.1. Communication numérique	30
11.3. Communication audiovisuelle	30
Conclusion	31

1. Données générales

1.1 Chiffres-clé autour du handicap

A l'échelle du département de Loire Atlantique * :

En 2019, **104 319 personnes** bénéficient d'au moins un droit en cours auprès de la Maison départementale des personnes handicapées. Il s'agit d'une **augmentation de 84% des bénéficiaires entre 2010 et 2019**.

- **Répartition par âge :**
 - Les 0 à 19 ans : **9%**
 - Les 20 à 60 ans et + : **91%**

- **Répartition des droits pour les moins de 20 ans :**
 - **35 %** : orientation scolaire et droits associés
 - **25%** : allocation d'éducation de l'enfant handicapé soit 1% des moins de 20ans
 - **19%** : orientation en établissements médico-sociaux enfant
 - **11%** : carte d'invalidité
 - **6%** : prestation de compensation handicap
 - **3%** : reconnaissance qualité travailleur handicapé
 - **1%** : orientation et formation professionnelle

- **Répartition des droits des plus de 20 ans :**
 - **43%** : carte d'invalidité
 - **24%** : reconnaissance qualité travailleur handicapé, soit 6,1% des 18-64 ans
 - **15%** : allocation adulte handicapé soit 3,7% de la population des 20-64 ans
 - **8%** : prestation de compensation du handicap
 - **6%** : orientation et formation professionnelle
 - **4%** : orientation en établissements médico-sociaux

- **Types de handicap :**
 - **50%** : trouble moteurs
 - **17%** : troubles du psychisme
 - **11%** : troubles viscéraux (liés aux organes du corps humain)
 - **8%** : troubles intellectuels et cognitifs
 - **9%** : troubles sensoriels (visuels et auditifs)
 - **1%** : troubles du langage et de la parole
 - **4%** : autres troubles (plusieurs troubles associés, polyhandicap...)

*Chiffres issus de l'observatoire du département 44 (https://observatoire.loire-atlantique.fr/44/accueil/j_6).

1.2. La ville de Rezé

1.2.1. Rezé en quelques chiffres

- Population rezéenne : **42 368** habitantes et habitants (Insee 2018)
- **22 871** femmes (54%) et **19 497** hommes (46%)

- Nombre de foyers allocataires de l'AAH en 2019 : **778**
- Part des ménages couverts par l'AAH en 2019 : **4,1%**

- Nombre de foyers allocataires de l'AEEH : **136**
- Part des foyers allocataires de l'AEEH parmi l'ensemble des familles avec enfants : **2%**

- Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH : **143**
- Part des enfants bénéficiaires de l'AEEH parmi l'ensemble des jeunes de moins de 20 ans : **1,4%**

1.2.2. Informations administratives

Mission handicap

Hôtel de ville de Rezé Place Jean Baptiste Daviais

BP 159

44 403 - Rezé cedex

missionhandicap@mairie-reze.fr

02 40 84 45 25

Depuis 2001, la ville fait partie de Nantes Métropole qui compte 24 communes et 600 000 habitants. Nantes Métropole a la compétence entre autres dans les domaines suivants : aménagement urbain, transports et déplacements, espaces publics, voirie, propreté et éclairage public, logement et habitat.

1.3. La commission communale pour l'accessibilité de la ville de Rezé

1.3.1. Rappel du rôle de la commission communale pour l'accessibilité

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation d'handicap.
- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal.

Et, depuis 2014 :

- Être destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée concernant les établissements recevant du public sur son territoire.

- Tenir à jour, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal ayant élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées de la ville de Rezé (ancienne dénomination) a été **créée le 15 décembre 2006** en Conseil Municipal.

Elle regroupe aujourd'hui :

- Le collège d'élus ;
- Le collège associatif ;
- Le collège d'usagers représentants de personnes en situation d'handicap ;
- Les services techniques de la ville et de Nantes Métropole mobilisés pour l'accessibilité.

1.3.2. 2020, une année de transition pour la Commission

L'année 2020 a été une année charnière du fait des élections municipales.

L'ancienne commission communale s'est réunie en séance plénière le 12 février 2020. Les points à l'ordre du jour de cette séance plénière étaient :

- La présentation d'Handiplanet (plateforme collaborative apportant des informations sur les lieux touristiques accessibles) ;
- Le projet des jardins de la Jaguère ;
- Un retour sur la démarche contre les violences faites aux femmes ;
- Le bilan 2019 ;
- Le programme 2020 des travaux de mise en accessibilité de Nantes Métropole.

Certains membres de la commission ont visité le projet des jardins de la Jaguère, en présence de l'agence Radar (chargée, en lien avec le Service Espace Verts de la Mairie), la Maison du Développement Durable chargée d'aménager ces différents sites, de concerter et d'accompagner les jardiniers. L'objectif était de recueillir l'avis des membres de la Commission sur l'accessibilité des sites et notamment leurs signalétiques.

Puis, dans le cadre du nouveau mandat municipal, a été mis en œuvre le renouvellement de la composition de la commission accessibilité.

Pour ce faire :

- Un courrier a été envoyé aux associations déjà participantes pour les informer du renouvellement de la Commission et les inviter à renouveler leur participation ;
- Un appel à candidatures lancé, via une communication dédiée (relais sur le site web de la ville, réseaux sociaux et relations presse), pour informer de son renouvellement et pour mobiliser les personnes usagères à titre individuel notamment.

Du fait du contexte sanitaire, la nouvelle Commission n'a pas pu être réunie en plénière en cette fin d'année 2020. Le 25 novembre 2020, une visite du groupe scolaire Salengro, avant ses travaux de mise en accessibilité, a tout de même été programmée avec quelques membres de la commission.

1.3.3. Les élus municipaux de la nouvelle Commission

- **Monsieur LETROUVÉ** : Conseiller municipal à l'intégration des personnes handicapées
- **Monsieur AUDUBERT** : Adjoint aux personnes âgées et à la prévention de la santé
- **Madame BURGAUD** : Conseillère municipale à l'égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et l'urgence sociale
- **Madame CABARET - MARTINET** : Conseillère municipale aux déplacements et intermodalités intra Rezé
- **Monsieur CHUSSEAU** : Adjoint à l'action sociale et aux populations spécifiques
- **Monsieur KABBAJ** : Conseiller municipal aux services urbains, au patrimoine mobilier et immobilier
- **Monsieur LOUARN** : Conseiller municipal
- **Madame MÉTAYER** : Conseillère municipale à l'aménagement, espace public et habitat.
- **Monsieur VENDÉ** : Conseiller municipal

1.3.4. Les représentants associatifs de la nouvelle Commission

- **Madame BRODU** : SAVS Rezé (Service d'accompagnement à la Vie Sociale) – ADAPEI 44
- **Monsieur COSTE** : Rezé Seniors
- **Madame DELEBECQUE** : APAJH - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
- **Monsieur FRÉARD** : collège Petite Lande
- **Madame HARDOU** et **Monsieur FLEURY** : APF – France Handicap 44
- **Monsieur JOSEPH** : Association Musique Action Handicap
- **Madame KONDOMBO** et **Monsieur RENAUD** : Esat les ateliers du Landas/ ADAPEI 44 (Association Départementale des Amis et des Parents de Personnes Handicapées Mentales)
- **Monsieur LALLOUÉ** : club thérapeutique la Belle Equipe / Daumezon
- **Monsieur RABAJOTIL** : Voir avec les mains
- **Monsieur RABALLAND** : Grandir d'un monde à l'autre
- **Monsieur SAUVAGET** : AERB (acteurs économiques Rezé - Bouguenais)
- **Madame et Monsieur SORIN** : ARDDS 44 - Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds

1.3.5. Les représentants individuels de la nouvelle Commission

- **Madame AVERTY-DÉON**
- **Madame BICHON**
- **Madame CAUDRON- PRAUD**
- **Madame DAVERAT**
- **Madame MOSNIER**
- **Madame MOYNAT**
- **Monsieur MOREAU**
- **Madame TRIVUN**

2. Travaux de mise en accessibilité réalisés en 2019-2020 (voirie et espaces publics)

2.1. Travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement

- Rue E. Sauvestre entre château d'eau carrée et J. Monnet : trottoirs et traversées piétonnes
- Parking Laisné Nogues : accessibilité des trottoirs et cheminement et une place PMR
- Espace confluent Rosa Parks et rue de la gare
- Rue Maurice Jouaud et rue de la Houssais : travaux autour du groupe scolaire

2.2. Travaux dans le cadre du programme entretien et proximité

- Rue de l'Îlette : apaisement du trottoir traversant
- Rue du Laurier vert : apaisement du trottoir traversant au carrefour de la rue Frères Bregeon et visibilité
- Agrandissement du parking de l'île Macé : 2 places PMR reprises
- Arrêt du bus Aufrère : relocalisation
- Rue Pierre Cérésolle : accessibilité d'un cheminement
- Rue du Château de Rezé : accessibilité trottoirs
- Rue Clément Bachelier : reprise des traversées piétonnes et amélioration des cheminements
- Rue du Châtelier : apaisement au niveau du carrefour
- Parking Cadoire : revêtement et création d'une place PMR
- Rue du Genétais : élargissement du trottoir et mise en comptabilité de l'arrêt de car

2.3. Travaux au titre du SDA (Schéma Directeur d'accessibilité)

- Barakason : éclairage
- Rue de l'Ouche Dinier et rue des Hucasserie : cheminement entre le groupe scolaire et le gymnase
- Rue Ordronneau : amélioration du cheminement entre la traversée et l'arrêt de bus au niveau du dépôt de la Semitan
- Rue du lieutenant Monti : mise en accessibilité d'une traversée le long du tramway
- Rue du Dauphiné : accessibilité des traversées piétonnes
- Rue Méliès



Figure 1. Rue Pierre Cérésolle

3. Travaux de mise en accessibilité des bâtiments

En raison du contexte sanitaire et du marché infructueux sur certains lots de travaux, de nombreuses opérations de mise en accessibilité des équipements recevant du public ont dû être reportées.

Les travaux initialement prévus sur 2020 concernaient :

- Le gymnase Douillard ;
- Le centre socioculturel Jaunais Blordière ;
- La maison radiouse (dont l'école maternelle Le Corbusier) ;
- L'église Saint-Pierre ;
- L'église Saint-Paul ;
- Le centre Chêne Gala ;
- L'hôtel Grignon du Moulin

Les travaux pour le gymnase Douillard, le CSC Jaunais Blordière et le centre chêne Gala ont pu démarrer fin 2020.

Les travaux pour le gymnase Douillard et le CSC Jaunais Blordière ont été réceptionnés début 2021.

Pour les autres bâtiments, les travaux ont été reportés en 2021 (sauf pour l'hôtel Grignon Du Moulin qui est reporté à 2023).

Globalement, pour l'ensemble des équipements, les prescriptions retenues pour les travaux étaient :

- La reprise des enrobés, grilles, avaloirs ;
- La signalétique, les cheminements, éclairages ;
- La mise en conformité des rampes ;
- La mise en conformité des escaliers ;
- La mise en conformité des sanitaires PMR.

3.1.1. Centre Socioculturel Jaunais Blordière

Principaux travaux : création d'une rampe d'accès extérieur conforme ; remplacement des pavés sur parvis d'entrée ; mise en œuvre d'un éclairage extérieur conforme le long du cheminement

3.1.2. Gymnase Julien Douillard

Principaux travaux : modification du parking et création d'une place PMR conforme ; création d'une rampe PMR et d'une coursive pour accès aux portes principales ; mise en œuvre d'un éclairage extérieur conforme le long des cheminements ; modification intérieures des vestiaires, douches, WC



4. Services de transports collectifs, intermodalité et stationnement

4.1. Les services de transports collectifs et les intermodalités

Le Tramway, le Busway, les lignes Chronobus et la navette aéroport sont accessibles à tous grâce à des véhicules à planchers bas, des portes coulissantes, des rampes d'accès, des messages sonores et visuels et des stations aménagées.

Progressivement, les autres lignes du réseau TAN facilitent l'accès aux personnes à mobilité réduite.

En complément, le service Proxitan assure les déplacements des personnes à mobilité réduite sur les 24 communes de Nantes Métropole, dans des véhicules spécialement adaptés.

Sur l'ensemble du réseau, sont accessibles * :

- **80 %** des arrêts ;
- **100%** des tramways et Busway ;
- **98%** des bus.

* *Données fournies par la Semitan*

4.2. Le stationnement PMR à Rezé

Chaque année la ville de Rezé et Nantes métropole investissent pour la création de stationnement PMR. La ville de Rezé compte aujourd'hui un total de **184 places** réparties sur le territoire de Rezé.

5. L'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la ville

5.1. Les données chiffrées

Pour l'année 2020, la ville de Rezé compte :

- **78 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi** (73 en 2019) ;
- Un **taux d'emploi direct de 8,8 %** (8,15 % en 2019).

Pour information, la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) a été modifiée à partir de cette année sur 2 points principaux. Dorénavant basée sur les effectifs au 31/12 de l'année n-1 (et plus au 1/1 de l'année n-1) et la disparition du taux indirect, qui correspondait avant au taux légal, le taux direct devient désormais le taux légal (il n'y a donc plus qu'un pourcentage).

Le taux poursuit son augmentation, avec une stabilité des effectifs et une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi déclarés. Cette augmentation s'explique par :

- Le recrutement de nouveaux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- Une campagne de relance des agents pour qui l'employeur ne disposait pas d'une déclaration de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ;
- Et également, par un recensement interne des agents bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité suite à un accident de travail ou maladie professionnelle.

5.1.1. Ratio par tranche d'âges

Sur l'effectif 2020 (78 agents) :

- Moins de 25 ans : **1**
- De 26 à 40 ans : **7**
- De 41 à 55 ans : **44**
- Plus de 55 ans : **26**

Pour rappel, en 2019 :

- Moins de 25 ans : **0**
- De 26 à 40 ans : **4**
- De 41 à 55ans : **42**
- Plus de 55 ans : **27**

5.1.2. Ratio femmes/hommes

- **53 femmes et 25 hommes** en 2020
- 45 femmes et 28 hommes en 2019

5.1.3. Répartition temps complet/temps non complet des travailleurs BOE

En 2020 :

58 agents à temps complet (74,36%) et 20 agents à temps non complet (25,64%)

Pour rappel, en 2019, 73 BOETH (Ville) :

- 58 agents à temps complet (79.45%)
- 15 agents à temps non complet (20.55%)
- 1 temps non complet pour le CCAS

5.2. Les actions mises en œuvre

La ville de Rezé a :

- Réalisé 3 aménagements de poste, par la fourniture de masques inclusifs à 3 agents malentendants et à leur entourage professionnel, afin de conserver une bonne qualité de communication ;
- Fait intervenir 17 fois des organismes pour accompagner 2 travailleurs avec handicap auditif lors de formations, de réunions, temps collectifs ;
- Poursuivi sur prescription médicale, 3 prestations régulières d'auxiliaire de vie professionnelle pour accompagner 4 agents ;
- Acheté des prothèses auditives au bénéfice d'un agent ;
- Fait bénéficier 1agent d'un bilan de compétences ;
- A poursuivi 1 accompagnement au retour à l'emploi pour 1 agent avec l'organisme Cap Emploi.

Du fait de la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture de plusieurs services pendant plusieurs semaines et de l'absence de médecin de prévention, il n'y a pas eu de dépense relative à l'adaptation de postes en 2020.

L'année 2020 était la 5^{ème} année de conventionnement, dans le cadre d'une prolongation exceptionnelle de la convention 2016 - 2018.

La ville de Rezé travaille sur une nouvelle convention qui devra démarrer au 1^{er} janvier 2021.

6. Action sociale

6.1. Le CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité à l'échelle de son territoire. Autonome dans sa gestion, il dispose d'un conseil d'administration (dont le maire est Président) et de moyens propres pour mener à bien ses missions.

Ses missions : le CCAS peut réaliser des actions d'insertion pour les personnes souffrant de graves difficultés financières telles que l'accompagnement des sans domicile fixe, des actions de soutien pour les personnes âgées isolées ou les familles nombreuses aux revenus modestes, ainsi que des actions sociales à destination de la jeunesse.

Le CCAS de Rezé assure une action générale de prévention et de développement social. Il intervient sous forme de prestations, remboursables ou non, afin d'apporter une aide aux Rezéens en difficulté ou en situation de précarité. Le CCAS a 2 types d'aides : les aides légales et les aides facultatives.

6.2. Convention CCAS et MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Pour rappel, le CCAS de la ville de Rezé a signé une convention avec la MDPH en décembre 2018 (initialement pour une durée d'un an). Cette démarche s'inscrit dans une convention cadre partenariale signée en octobre 2018 entre l'UDCCAS et la MDPH, visant un double objectif : d'une part, il s'agit de coordonner les financements extra légaux en matière d'aides techniques à destination de bénéficiaires en situation de handicap, et d'autre part de définir les modalités d'échange entre la MDPH et les CCAS concernant ces publics.

Les aides accordées peuvent concerner les aides techniques telles que les fauteuils roulants, les chaises de douche ou encore les poussettes adaptées, mais également l'aménagement des véhicules neufs.

La convention a été reconduite pour l'année 2020 et sera à nouveau reconduite en 2021. Elle pourra être renouvelée annuellement par tacite reconduction dans la limite de 2 années, soit une échéance au 31 décembre 2022).

En 2020, 32 CCAS couvrant 45 % de la population du département ont signé une convention avec la MDPH.

L'UDCCAS et la MDPH, au vu des bilans annuels 2019 et 2020, ont décidé de porter à 10 centimes d'euro par habitant la participation financière des CCAS au fonds de compensation de la MDPH (au lieu de 0,06€ / habitant initialement).

Le CCAS abonde le fond de compensation du handicap et la MDPH instruit les dossiers sans renvoi des usagers vers le CCAS. L'objectif de ce partenariat est simplifier les démarches pour les usagers qui demandent une aide financière pour un aménagement, un achat d'équipement (une seule aide financière à faire). Ce fonds mutualisé permet, outre une simplification des démarches pour les personnes, de faire effet levier afin de mobiliser des sommes adaptées aux besoins, allant de quelques dizaines à plusieurs milliers d'euros.

L'analyse des bilans a révélé que les cotisations versées par les CCAS sont pour la très grande majorité très largement inférieures aux montants versés par le fonds de compensation aux usagers.

Pour l'année 2020 :

- La nouvelle participation du CCAS de Rezé s'établit à 2 485 euros.
- Il est fait état de 11 situations aidées pour un montant de 13 449 € pour le territoire de Rezé. Pour rappel, en 2019, la participation financière de la ville de Rezé était de 2 400 euros et 21 situations aidées pour un total de 20 216 euros.
- Le CCAS de la ville Rezé a un marché avec l'ESAT du Landas pour la **production et le portage de repas à domicile** pour les personnes âgées ou en situation d'handicap de la commune : en 2020, pour 300 bénéficiaires, 24 travailleurs en situation d'handicap ont confectionné et livré **49 743 repas** au domicile des séniors (soit une augmentation de 4% par rapport à l'année 2019).

7. Petite enfance, scolarisation, temps périscolaire des enfants en situation de handicap et entrée jeunes

7.1. La petite enfance

L'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures de la petite enfance.

3 enfants porteurs de handicap ont été accueillis dans les différentes structures de la collectivité en 2020.

7.1.1. Détail des accueils

- **Structure d'accueil** : Multi-accueil Les Ritournelles
- **Nombre d'enfants accueillis** : 3
- **Âge des enfants en 2020** : 3 ans

Un enfant a été accueilli progressivement à l'école Salengro avec maintien des accueils à la crèche les après-midi.

Au cours de cette année 2020, la direction petite enfance a accueilli 3 enfants en situation de handicap pour lesquels la reconnaissance MDPH reste encore actuellement en cours (démarche longue).

En fonction des difficultés relatives au handicap ou aux troubles du comportement, identifiés, la prise en charge par les équipes peut s'avérer difficile compte tenu d'une prise en charge individuelle prépondérante et spécifique au sein d'un accueil collectif.

Chez de jeunes enfants, les difficultés apparaissent progressivement et le cheminement par la famille vers une prise en charge spécialisée est parfois longue et difficile. Le médecin référent joue un rôle prépondérant dans cet accompagnement et dans les relations familles/partenaires de santé/équipe. La direction de la petite enfance travaille autant que possible avec les organismes spécialisés CAMPS, Ile à Hélices, SESSAD dès le démarrage des soins.

Une réflexion est à mener prochainement afin de développer d'autres modes d'intervention en collaboration avec d'autres services municipaux : comme la direction éducation avec le recrutement d'un agent chargé d'inclusion scolaire. »

7.1.2. Évolution des accueils d'enfants porteurs de handicap dans les structures petite enfance.

- **2020** : accueil de 3 enfants en situation d'handicap
- **2019** : accueil de 5 enfants en situation d'handicap
- **2018** : accueil de 6 enfants en situation d'handicap
- **2017** : accueil de 6 enfants en situation d'handicap
- **2016** : accueil de 4 enfants en situation d'handicap
- **2015** : accueil de 4 enfants en situation d'handicap
- **2014** : accueil de 3 enfants en situation d'handicap

7.2. La scolarisation des enfants en situation de handicap pour l'année 2020/2021

7.2.1. Enfants scolarisés au sein d'un organisme d'enseignement primaire public et privé

117 enfants scolarisés (114 en 2019) :

- **80 en classe ordinaire** (78 en 2019)
- **37 en classe d'intégration ULIS - Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire** (36 en 2019)

7.2.2. Enfants scolarisés au sein d'établissements spécialisés

- **IPEAP La Blordière** : 40 enfants (idem en 2019)

7.3. L'accueil des enfants sur les temps périscolaires

L'inclusion et l'accès aux loisirs pour tous sont des valeurs portées par la direction éducation et sont au cœur du projet éducatif de territoire. Deux axes sont principalement travaillés : l'accueil des enfants en situation de handicap d'une part et l'accompagnement et la formation des équipes d'autre part.

7.3.1. Effectifs

103 enfants ont été accueillis sur les différents temps périscolaires (matin, midi et soir) pour un volume d'heures de **3 779 heures en 2020**.

7.3.2. Actions développées en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap

7.3.2.1. Projets pédagogiques :

Dans la continuité du projet éducatif de territoire, les projets pédagogiques des accueils périscolaires intègrent une dimension inclusion.

7.3.2.2. Renforcement des équipes

Depuis la rentrée 2020, les équipes périscolaires ont été renforcées dans une perspective d'inclusion. Ainsi, 3 postes ont été créés et positionnés sur les équipes dont les écoles accueillent une classe ULIS (unité d'inclusion scolaire).

7.3.2.3. Aménagements de l'accueil

Des aménagements ponctuels sont réalisés sur les sites pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap (ex : les enfants des ULIS mangent souvent parmi les premiers, une attention particulière est portée à la participation de ces enfants dans les activités proposées par les intervenants extérieurs etc.).

7.3.2.4. Masques inclusifs

Afin d'accueillir au mieux les enfants souffrant de déficience auditive malgré le contexte sanitaire, les équipes périscolaires et les ATSEM concernées ont été équipées de masques inclusifs.

7.3.3. Accompagnement des équipes

7.3.3.1. Formations

Le temps de sensibilisation autour des situations de handicap, proposé par Handisup et destiné aux animateurs périscolaires et aux ATSEM a été renouvelé (2 interventions de 3h30 au total). Les objectifs étaient multiples : partager en équipe les expériences de chacun et faire tomber les représentations individuelles et collectives sur le handicap ; comprendre les ruptures successives et continues dans le parcours d'un enfant en situation de handicap ; prendre en compte les difficultés que rencontrent les parents dans cette situation pour les rassurer sur les conditions et le déroulement de l'accueil ; s'approprier une méthodologie de lecture des besoins de l'enfant ; découvrir des outils d'adaptation de base. 12 agents ont participé à ce temps de sensibilisation.

7.3.3.2. Création du poste de chargée d'inclusion scolaire

Depuis novembre 2020, un poste de chargée d'inclusion scolaire a été créé au sein de la direction éducation. Cette personne est chargée d'accompagner les équipes (ATSEM, périscolaires) lorsqu'elles rencontrent des difficultés dans l'accueil et la prise en charge d'enfants aux besoins spécifiques (en situation de handicap ou non). Ce travail est mené en lien avec les autres acteurs qui interviennent auprès des enfants (AESH, enseignant...). Dès décembre 2020, la chargée d'inclusion scolaire a été mobilisée pour des temps d'observation et a pu proposer aux équipes des outils pour faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap.

7.4. L'entrée Jeunesses

Dans le cadre de la semaine de la solidarité organisée chaque année au collège Petite Lande, la direction jeunesses de la ville de Rezé mène des interventions auprès des élèves du collège.

L'année 2020, du fait du confinement, n'a pas permis de réaliser l'action de sensibilisation aux métiers du handicap, comme prévue initialement. Elle devrait être reconduite en 2021.

A la demande du collège, la direction jeunesses a fait évoluer leur intervention sur ce sujet, qui présente l'intérêt de faire du lien avec les projets professionnels des jeunes.

Pour rappel, la semaine de la solidarité organisée par le collège Petite Lande a pour objectifs de sensibiliser les élèves aux différents types de handicap, aborder avec les élèves, les notions d'accessibilité, de relations humaines et de compensation liées à une déficience et aussi s'investir dans une action solidaire. Dans ce cadre, une course solidaire est organisée à laquelle participent tous les élèves pour collecter des dons au profit d'une association, notamment dernièrement au projet Humanlab Africa, via l'association Human Kit.

8. Culture et loisirs

8.1. École de Musique et de Danse

8.1.1. Accueil d'élèves dans les activités de l'école de musique et de danse

- **Objectif** : Intégrer les personnes en situation de handicap qui le peuvent dans des activités ouvertes à tous
- **Organisation** : rencontre entre les familles et le référent handicap pour faciliter l'inclusion
- **Nombre de personnes** : 5

8.1.2. Atelier musical « Mozaïk » pour adolescents et jeunes adultes en situation d'handicap mental

- **Objectif** : Permettre à ces jeunes d'avoir une activité de loisirs, d'accéder à une pratique musicale, de rencontrer d'autres jeunes musiciens. Permettre à leur famille de rencontrer d'autres familles vivant la même situation
- **Organisation** : 1 atelier d'1h le mercredi en fin d'après-midi encadré par 2 enseignantes de l'EMMD à la Balinière
- **Nombre de personnes** : 4

8.1.3. Création d'un cours handidanse

- **Objectif** : Ouvrir la pratique danse à des élèves en situation de handicap physique.
- Favoriser une inclusion à double sens, en ouvrant le cours handidanse a des élèves valides.
- **Organisation** : 1 atelier d'1h le samedi en fin de matinée encadré par 1 enseignant de l'EMMD
- **Nombre de personnes** : 4

8.1.4. Intervention en musique à l'IPEAP

- **Objectif** : Proposer aux enfants et adolescents de l'IPEAP une activité de découverte et de pratique musicale. Accompagner les éducateurs dans des projets musicaux
- **Organisation** : 1 atelier d'1h par semaine, encadré alternativement par 2 enseignantes de l'EMMD, sur site.
- **Nombre de personnes** : 20 enfants et ados, de l'IPEAP et de la Passerelle

8.1.5. Mise en place de séances « corps, mouvement, expressions » avec des patients de l'hôpital St Jacques

- **Objectif** : Initiation à une pratique artistique. Renouer avec les sensations physiques, se réappropriier son corps par la danse. Partager avec d'autres patients et les soignants
- **Organisation** : 18 heures d'ateliers sur l'année par une professeure de danse de l'EMMD, 1h par semaine, de novembre à avril
- **Nombre de personnes** : 5 soignants, 20 patients

8.1.6. Mise en place de séances de chant, de percussions et de danse avec des patients de l'hôpital de jour du Bas-Landreau

- **Objectif** : Initiation à des pratiques artistiques
- **Organisation** : 8 séances d'1h d'expression corporelle de septembre à novembre. 10 séances d'1h de percussions de septembre à novembre. 10 séances d'1h de chant de septembre à novembre. 3 enseignants mobilisés.
- **Nombre de personnes** : 15

8.1.7. Intervention danse auprès d'un groupe d'enfants inscrits au cours de sport adapté à l'Amicale Laïque Houssais Chêne Creux

- **Objectif** : Permettre aux enfants des classes ULIS de faire une séance d'initiation à la danse
- **Organisation** : Intervention sur le temps de cours habituel organisé par l'Amicale Laïque La Houssais le mercredi pendant 1h30
- **Nombre de personnes** : 8 enfants

8.2. Médiathèque Diderot

La question de l'accessibilité pour toutes et tous est inscrite dans le projet d'établissement de la médiathèque.

La crise sanitaire a impactée les ¾ du fonctionnement de l'année 2020 (et encore une bonne partie de l'année 2021) n'ayant pas permis à l'équipe d'y travailler comme souhaité.

Également, l'année 2020 a été marquée pour la médiathèque par le changement de son logiciel de gestion. Cette bascule, encore en cours, ne permet pas de stabiliser et ou de comparer certaines données statistiques qui ont pu être présentées dans ce même rapport en 2019.

Néanmoins, plusieurs actions et/ou investissements, peuvent être cités ou rappelés car toujours d'actualité ou opérationnels en 2020 (dans l'intention au moins quand les concrétisations ont dû être repoussées ou annulées du fait de la crise du Covid 19).

8.2.1. Actions hors les murs

8.2.1.1. En direction des personnes âgées essentiellement

Les permanences mensuelles dans plusieurs EHPAD de la ville (Les jardins du vert Praud, le Clos de l'île Macé (résidence seniors + EHPAD), les Bords de Sèvre, La Houssais) n'ont pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la pandémie de Covid19.

Seuls quelques portages ont pu avoir lieu en mars 2020 dans les résidences suivantes : La Houssais, Vert Praud et Bords de Sèvres.

En complément, un service de portage à domicile a été initié début 2021.

8.2.1.2. En direction de personnes éloignées de la médiathèque

Un projet de « médiation sociale » destinée aux familles du château, repérés par les acteurs éducatifs et sociaux du quartier comme étant éloignés de toutes structures culturelles, dont la médiathèque a obtenu un financement CAF + Politique de la ville.

Un premier groupe a pu être réuni mensuellement jusqu'en mars 2020, puis le projet a été stoppé pour reprendre en février 2021.

8.2.2. Accueils de groupes

- IPEAP : 1 à 2 séances en 2020. (Puis reprise d'une par mois en 2021)
- OCENS : 1 visite de présentation générale, 1 séance JV sur grand écran + des visites libres
- SHIP : 1 visite de présentation et emprunts pour le service hospitalier intersectoriel de pédopsychiatrie

8.2.3. Animations, spectacles, exposition, projets en partenariats

Pas d'actualité pour l'année 2020.

8.2.4. Accueil général et supports d'information/communication

La médiathèque possède une boucle magnétique portative (qui est encore trop peu utilisée).

En 2020, peut être pointé le développement majeur de propositions en ligne, rdv en ligne, notamment via une chaîne Twitch. Ces nouvelles formes, « imposées » du fait de la crise sanitaire ont ainsi été expérimentées et ont pu démontrer leur possibilité de toucher des publics empêchés ou ayant des difficultés pour se déplacer seul ou en soirée, en complément du public qui vient sur

place. Il n'existe pas à ce jour de transcription en direct sur Twitch, mais la question est posée et sera étudiée.

Evolution du portail internet, avec :

- Un formulaire de contact plus facile d'accès ;
- De plus amples fonctionnalités réalisables à distance.

8.2.5. Accessibilité de l'équipement

Pas d'actualité pour l'année 2020.

Ce chantier, à articuler avec la finalisation des abords de la médiathèque en lien avec le Skate-Parc (notamment sur la cohabitation de la diversité des publics sur les cheminements), le parc Paul Allain et la Maison de Développement durable est à l'ordre du jour en 2021/2022.

Les chiffres quant aux nombres de prêts, taux de rotations, etc... de chaque collection dite « spécifique », permettant une plus grande accessibilité des documents, ne peuvent être fournis cette année, du fait du changement de logiciel.

Ce qui peut être indiqué :

8.2.6. Accès aux livres gros caractères

Une légère augmentation du fonds de livres en gros caractères dans les collections pour 2020 : 889 ouvrages. Une évolution de + 62 ouvrages par rapport à l'année 2019.

Pour rappel en 2019 :

- Nombre de prêts: **7778**
- Taux de rotation : **7,67%**

8.2.7. Abonnements : revues « Mieux Voir » et Rezé Mensuel en braille

Pas de chiffre pour 2020.

Pour rappel en 2019

- Nombre de prêts pour la revue « Mieux voir »: **35**
- Nombre de prêts pour la revue Notre Temps : **79**

8.2.8. Documents adaptés aux lecteurs dyslexiques (enfants uniquement)

67 documents (même chiffre que pour l'année 2019)

8.2.9. Les audio livres enfants:

Pas de chiffre communiqué pour 2020.

Pour rappel en 2019 :

- 201 documents.
- Nombre de prêts : 1186
- Taux de rotation : 5,32 %

8.2.10. DVD avec sous titrages sourds et malentendants :

Pas de chiffre communiqué pour 2020.

Pour rappel, 865 documents en 2019.

8.2.11. Les audio livres adultes

Pas de chiffre communiqué pour 2020.

Pour rappel en 2019 :

- 717 documents
- Nombre de prêts en 2019 : 2181
- Taux de rotation : 3,11%

8.2.12. Accès à l'espace Jeu vidéo

Mise à disposition d'une manette adaptative Xbox qui se présente sous la forme d'une manette simple dotée de très gros boutons (handicaps limitant la mobilité des doigts). Le peu de bouton limite cependant le nombre de jeux.

8.2.13. Collaboration professionnelle/partenariats professionnels.

Travail avec l'ESAT le Landas depuis 2013 (lot réservé dans le cadre du marché public d'équipement et couverture des documents de la médiathèque) : prestation axée sur la plastification des livres (l'ESAT vient chercher régulièrement des livres et les rapporte plastifiés et renforcés).

Le marché d'équipement (2020-2023) fait évoluer ce partenariat en faisant appel à 2 ouvrières d'un ESAT pour la pose des étiquettes sur les documents, sur place à la médiathèque, une demi-journée par semaine. 2 tutrices sont nommées à la médiathèque pour les accueillir et les accompagner. Cet accueil a pu être initié en 2020, mais a dû être écourté du fait des épisodes de confinement.

La formation des agents accueillants n'a pu être tenue ; elle le sera en juin 2021.

- Ce même marché comporte un lot réservé aux entreprises œuvrant dans le domaine de l'insertion pour la plastification rapide de documents (chantier d'insertion Nantes Ecologie, l'Aire livre 2).
- Travail avec Oser Forêt Vivante, structure d'insertion : recyclage déchets papier et carton, nettoyage de livres.

8.3. Service Patrimoine et mémoires

Organisation de 4 visites de la maison radiieuse en 2020

1. Visite de 7 résidents d'un EPHAD (17 septembre)
2. Visite de 8 patients d'un hôpital de jour (10 octobre)
3. Visite de 18 personnes apprenant le français ; groupe amené par un CSC (21 janvier)
4. Visite de 15 jeunes migrants - groupe amené par le GIP FCIP Expérience (13 mars)

8.4. La Soufflerie

Du fait du contexte sanitaire, il n'y a pas eu d'actions spécifiques. Seul le volet communication a perduré avec notamment l'insertion d'une page dédiée aux spectateurs en situation de handicap dans les programmes de saison et sur le site internet de la Soufflerie.



- Plaquette audio présentant la programmation de la Soufflerie sur CD et pistes en écoute sur le site internet.



- Reconduction de l'adhésion au réseau national Musique et Handicap
- Reconduction de l'adhésion au réseau T'Cap
- Suite à l'achat de gilets vibrants en 2019 : possibilité de prêt sur les spectacles qui le permettent.
- Sur demande à l'accueil, le soir des spectacles.
- Présence d'interprètes sur le spectacle A mon bel amour, au mois de février 2020, suivi d'un bord de scène. (Pas de spectateurs sourds ou malentendants)

8.5. L'ARPEJ

Association rezéenne pour l'enfance et la jeunesse, l'ARPEJ accueille tout au long de l'année, des enfants et des jeunes porteurs de handicap.

L'association est signataire de la charte de déontologie d'accueil des enfants et des animateurs en situation d'handicap en structures de loisirs et vacances non spécialisées. A ce titre, elle est garante d'un accueil de qualité notamment en organisant cet accueil.

L'année 2020 a été coupée de ses activités sur la période de mars à juin 2020. Aucun séjour n'a pu avoir lieu, les enfants ont donc été accueillis uniquement sur les accueils de loisirs.

Il est constaté que l'ensemble des enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers sont revenus dès l'été.

8.5.1. Les actions menées

8.5.1.1. Formation équipe

Entre janvier et mars, une formation interne à destination des équipes de direction a été proposée sur le thème « opinions, faits, sentiments et interprétations » ; temps qui avait pour objectif de questionner ce qui peut sembler évident.

Par la suite, un travail a été amorcé sur la réflexion d'aménagements des accueils élémentaires « comment, pourquoi, pour qui ? » L'idée étant qu'un aménagement réfléchi pour un enfant avec une pathologie ou un besoin particulier puisse servir au plus grand nombre.

2 temps de formation prévus sur le thème « sensibiliser aux situations de handicap au quotidien » à destination des salariés permanents et des nouveaux animateurs de l'été, ont dû être annulés, du fait du contexte sanitaire.

8.5.1.2. Masques inclusifs

Les structures accueillant des enfants sourds et malentendants ont été équipées en partie de masques inclusifs. De même pour les postes recevant ou pouvant recevoir des personnes sourdes ou malentendantes.

8.5.1.3. Projet avec l'IME Val de Sèvre Vertou

Depuis septembre 2019, 3 enfants de l'IME du Val de Sèvre viennent passer l'après-midi sur l'accueil de loisirs du Chêne Gala. En 2020, cet accueil a dû être mis en sommeil du fait du contexte sanitaire mais devrait redémarrer en 2021.

8.5.1.4. Recrutement

Une démarche a été menée pour recruter des animateurs ayant une envie de travailler plus particulièrement avec des enfants ayant des besoins particuliers. 6 personnes ont ainsi été recrutées sur l'année 2020, avec un turn-over, pour moitié d'entre elles. Ces personnes sont rattachées toutes l'année à une structure dans laquelle des situations avec des besoins particuliers ont été identifiés.

Ces postes répondent aux besoins des enfants et des équipes mais sont compliqués à fidéliser car uniquement à mi-temps, voire moins.

8.5.2. Enfants accueillis sur l'année 2020

- 2 enfants avec polyhandicap
- 3 enfants avec handicap sensoriel
- 0 enfants avec maladies invalidantes
- 9 enfants avec des déficiences intellectuelles
- 9 enfants avec autisme reconnu par la MDPH
- 10 enfants avec troubles du comportement sans reconnaissance

8.5.2.1. Accueil des enfants dans les structures

Le nombre global des enfants accueillis (33) et ceux accueillis dans les structures (ci-dessous) diffère du fait qu'un même enfant peut être accueilli dans plusieurs structures.

8.5.2.2. Mercredis, petites vacances scolaires, été 2020

- **Structure** : Chêne Gala (mixte)
- **Âge** :
 - 1 de 5 ans
 - 3 de 7 ans
- **Nombre d'enfants accueillis** : 4

- **Structure** : Salengro (mixte)
- **Âge** :
 - 1 de 5 ans
 - 6 de 7ans
 - 1 de 8 ans
- **Nombre d'enfants accueillis** : 8

- **Structure** : Ragon (maternelle)
- **Âge** :
 - 1 de 4 ans
 - 2 de 5 ans
- **Nombre d'enfants accueillis** : 3

- **Structure** : Château (mixte)
- **Âge** :
 - 1 de 4 ans
 - 2 de 7 ans
 - 2 de 8 ans
 - 1 de 10 ans
- **Nombre d'enfants accueillis** : 6

- **Structure** : Praud (élémentaire)
- **Âge** :
 - 1 de 7 ans
 - 1 de 9 ans
 - 1 de 12 ans
 - 1 de 13 ans (dérogation)
 - 1 de 16 ans (dérogation)
- **Nombre d'enfants accueillis** : 5

- **Structure** : Robinière (élémentaire)
- **Âge** :
 - 1 de 8 ans
- **Nombre d'enfants accueillis** : 1

- **Structure** : Houssais (mixte)
- **Âge** :
 - 1 de 3 ans
 - 1 de 6 ans
 - 3 de 7 ans
 - 1 de 9 ans
 - 2 de 10 ans
 - 1 de 12 ans
 - 1 de 13 ans
- **Nombre d'enfants accueillis** : 10

- **Structure** : Club Junior collège
- **Âge** :
 - 1 de 11
 - 1 de 12
 - 1 de 13
- **Nombre d'enfants accueillis** : 3

- **Structure** : Jean Jaurès
- **Âge** :
 - 1 de 7 ans
- **Nombre d'enfants accueillis** : 1

Total : **41 enfants accueillis.**

8.6. Le Chronographe

Fréquentation de l'équipement :

- En visite individuelle libre : 73 adultes en situation de handicap + 48 accompagnateurs de personnes en situation de handicap ;
- En visite de groupe : 1 visite libre + 3 visites guidées (24 personnes concernées) ;
- Au total, 145 visiteurs accueillis dans ce cadre.

8.7. Maison du développement Durable

La MDD est accessible aux PMR.

Elle propose sur demande, une traduction en LSF pour les expositions et les visites des lieux. L'ensemble des temps forts du service DD (48h de l'agriculture urbaine, temps forts vélos...) en plein air, sont accessibles aux personnes en situation d'handicap et aux PMR.

La MDD travaille régulièrement avec l'association OREA, par l'organisation d'ateliers pour l'apprentissage au langage des personnes sourdes et malentendantes dans le cadre de la programmation de la MDD.

Un atelier (gratuit) « Braille : découverte et initiation » a été organisé le 22 avril 2020. A destination des adultes et enfants dès 11 ans.

Deux ateliers « comptines et lecture signée d'albums » pour découvrir la langue des signes des tout-petits en s'amusant et chantant a été organisé les 10 juin et 14 octobre 2020. A destination des parents et enfants de 0 à 3 ans.

Un autre atelier braille était prévu le 9 décembre mais il n'a pas pu avoir lieu en raison de la fermeture de la MDD.

8.8. Les Centres Socioculturels

8.8.1. CSC Ragon

Poursuite de l'accueil/ accompagnement d'une habitante du quartier en situation d'handicap mental dans ses relations avec sa curatelle.

Réaménagement de la signalétique et de l'affichage pour les personnes malvoyantes dans le bâtiment.

8.8.2. CSC Château

Mise à jour des supports de communication (plaquette annuelle) avec intégration de pictogrammes pour indiquer que les activités du CSC sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap. Accueil d'un groupe (patients/infirmiers) du CMP chaque semaine (mise à disposition d'une salle, seulement de janvier à mi-mars 2020 du fait de la situation sanitaire).

Rencontre et réunion avec le GEM, dans la perspective de réaliser des projets ensemble réfléchir à un accueil adapté pour un usager en particulier.

Accueil du public :

- Rendez-vous avec la médiatrice d'accès aux droits : 8 enfants et 21 adultes (dossiers MDPH)
- Accueil quotidien : 2 personnes (handicap physique et mental)
- Accueil sur des activités : 2 personnes (handicap physique)

9. Le sport

9.1. Créneaux mis à disposition

Les associations AS Showdown, Voir avec les mains, et les établissements spécialisés (Hôpital Bas Landreau) ont bénéficié de la reconduction des créneaux qu'elles utilisaient en 2019 :

- AS Showdown : créneau de 2h, dans la salle haute à Halle de la Trocardière, le jeudi (19h/21h)
- Voir avec les mains : créneau de 8h dont 4h à la halle de la Trocardière et 4h à Chêne Creux.
- Les activités proposées sont le Torball féminin (le mardi de 20h à 22h) et le goalball (le jeudi de 20h30 à 22h30) à la halle de la trocardière ; et le Torball (le mardi et le vendredi de 20h à 22h) au gymnase du Chêne Creux.
- L'hôpital du Bas-Landreau : prêt hebdomadaire, les mercredis matin, d'une salle de sport, au gymnase Château Nord, pour pratiquer le basket (une activité thérapeutique encadrée par des soignants de l'hôpital pour un groupe de 10 à 15 personnes).

9.2. Projet de l'école de Sport Adapté multisports

En 2019, la ville a initié et coordonné un groupe de travail avec l'OMS, l'Amicale Laïque Houssais Chêne Creux, le Conseil Départemental et le comité départemental du sport adapté, pour accompagner au mieux la mise en place d'une école de sports adaptés, à destination des enfants de 7 à 14 ans,

Une première expérimentation avait démarré le 4 mars 2020, avec un groupe limité à 10 personnes. Une intervention dans les classes Ulis de Salengro et de la Houssais avait permis d'inscrire 6 enfants. Trois séances ont pu se faire avant d'être arrêtées par les restrictions sanitaires liées à la pandémie. En septembre, pour la saison 2020-2021, l'école de sport adapté multisports a repris son activité, avec l'ouverture de deux créneaux à la halle de la trocardière (mercredi après-midi et samedi matin) à destination de 15 enfants (sur 16 places possibles) L'activité a pu se tenir suite à une dérogation possible.

L'amicale laïque Houssais Chêne Creux qui porte le dispositif a communiqué auprès des classes Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans les écoles La Houssais, Salengro et Plancher, auprès des associations rezéennes....

Les sports proposés : tir à l'arc, tennis de table, jeux d'opposition, tennis, foot-salle, athlétisme, basketball, handball...

Le tarif est de 30 à 105 euros à l'année, selon le quotient familial.



10. L'accessibilité aux évènements

10.1. Tour de Rezé

En principe, un travail est mené pour rendre accessible le petit parcours, dans le cadre de cette manifestation. Du fait du contexte sanitaire, l'évènement n'a pas pu être organisé.

10.2. Vœux

Les vœux de la municipalité à l'hôtel de ville, habituellement traduits en LSF, n'ont pu être maintenus.

10.3. Fête nationale

Aucune action en terme d'accessibilité n'a pu être organisée comme les années précédentes, la manifestation ayant été annulée.

10.4. Forum des associations

L'édition 2020 du forum associatif a aussi été supprimée, en raison du contexte sanitaire.

11. La communication

11.1. Communication écrite

Des encadrés « Facile à lire et à comprendre » sont présents dans le magazine municipal, le Rezé Mensuel, depuis février 2017. Ils résument les articles de la rubrique « Actu Mairie » qui font une page ou plus. Ils sont rédigés en lien avec un groupe de travailleurs de l'Esat du Landas.



Le Rezé mensuel est toujours transcrit en braille : 13 exemplaires (dont 9 à des particuliers) par mois (X 10 mois) ont été envoyés par courrier.

Coût de l'édition en braille pour les 13 exemplaires sur l'année globale : 3733€.

11.1. Communication numérique

- Le Rezé Mensuel est toujours disponible en version audio sur reze.fr.
- La vidéo dans laquelle le maire présente ses vœux pour l'année 2021 était sous-titrée.
- Un audit et une déclaration d'accessibilité ont été réalisés en 2020 pour reze.fr. Le site web de la Ville étant « non conforme », un travail est en cours pour répondre aux préconisations du rapport et apporter les correctifs attendus afin d'améliorer la note d'accessibilité.
- L'appel à candidature pour renouveler les membres de la commission communale d'accessibilité a été relayé sur le site web de la Ville le 14 octobre 2020 (mise en place d'un formulaire en ligne pour candidater) et sur les réseaux sociaux de la Ville (page Facebook et compte Twitter) le 15 octobre 2020.

11.3. Communication audiovisuelle

Les conseils municipaux sont retransmis en direct sur reze.fr et sur la page Facebook de la Ville depuis le 3 juillet 2020. Ils sont traduits en langue des signes depuis le 25 septembre 2020 et sous-titrés en direct grâce au système de vélotypie (sous-titrage écrit à la vitesse de la parole) depuis le 19 novembre 2020 (excepté le conseil municipal du 17 décembre 2020).

Conclusion

2020, une année blanche ?

Pas tout à fait. Malgré la pandémie et le "distanciel", les agentes et les agents, les élues et les élus ainsi que les membres de la commission accessibilité de la ville de Rezé ont continué à travailler pour faire de notre ville, une cité toujours plus inclusive, toujours plus citoyenne.

Comme en 2019, vous avez pu constater en lisant ce rapport que de nombreux thèmes sont traités comme les travaux de mise en accessibilité du bâti, le maintien dans l'emploi, la petite enfance, l'éducation, l'accès aux loisirs, à la culture, au sport...

Cette année encore donc, même si les conditions de travail et d'échange étaient différentes, le lien n'a pas été rompu et le numérique nous y a aidés (même pour les plus réfractaires à l'informatique). Cet élan technologique salutaire pose toutefois question sur la nature des relations que nous entretenons les uns avec les autres et sur notre capacité à maîtriser ces nouveaux outils du vivre ensemble.

Cette relation entre le numérique et les citoyens est ainsi devenue un enjeu majeur de la politique que Rezé citoyenne met en œuvre pour réduire la facture numérique et faire en sorte que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient un accès égalitaire aux informations que la Ville produit au quotidien. Nous ne parlons pas d'un accès particulier à destination des personnes en situation de handicap mais bien d'une communication unitaire et citoyenne, accessible à toutes et à tous.

Qu'il s'agisse du numérique ou des autres thématiques traités par les membres de la commission accessibilité de la ville de Rezé, les besoins des personnes en situation de handicap n'ont pas été oubliés en 2020 comme le détaille ce rapport. Ils ne l'ont pas été non plus en 2021 et le seront pas en 2022.